## COMMUNE NOUVELLE LACHAMP RIBENNES Département de la Lozère

# **ARRETÉ**

AR 13 2023

Arrêté de circulation interdite pour cause de travaux

Le Maire de Lachamp-Ribennes

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant qu'en raison de travaux qui auront lieu du 25 mai 2023 au 05 juin 2023 sur la voie communale qui va de la RD 30 au moulin de Valès ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général;

## ARRÊTE

### Article 1

La circulation des véhicules sera interdite sur la voie communale qui va de la RD 30 au moulin de Valès de 8h00 à 18h00 sauf week-end, à partir du 25 mai 2023 au 05 juin 2023.

## Article 2

Pendant cette période, une signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

#### Article 3

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Lachamp-Ribennes, Le 25/05/2023

Pour extrait certifié conforme

RF PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/05/2023 048-200083335-20230525-AR\_13\_2023-AR